



Le Soustet

Gîte d'étape et de séjour

14, rue des Pénitents

26170 Buis-les-Baronnies

Tél : 04.75.28.07.52 & 06.09.33.06.53

E.mail : contact@sentiers-du-sud.com

Fiche de réservation en nuitée seule

(à compléter et à nous retourner dans les meilleurs délais)

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

Ville :

N° Tél. fixe et portable (svp) :

E-mail :

VOTRE SEJOUR :

Date de la 1° nuit :

Heure d'arrivée prévue :

(Accès au gîte entre 17H 00 et 19h 00)

NOTA : Afin de préserver la qualité de votre accueil, merci de bien vouloir nous appeler si votre heure d'arrivée prévue doit changer. En vous remerciant par avance.

Date de la dernière nuit :

(au plus tard à 10h 00 le matin du départ)

Calcul total nuitées :

Nbre de nuits / personne : (a)

Nbre total de personnes : (b)

Total des nuitées : © (a x b)

CALCUL DU MONTANT DE VOTRE SEJOUR :

Nuitée chambre - dortoir : © () X 15 Euros = Euros

Nuitée chambre double : nbre de nuit () X 35 Euros = Euros

Nuitée Formule studio 2/3 places : nbre de nuit () 50 à 60 Euros = Euros

Coût total du séjour = Euros

Calcul de l'acompte à verser pour la réservation

(euros) X 30 % = Euros,

Règlement à l'ordre du Soustet / gîte d'étape (règlement par carte bancaire non accepté)

Nous vous remercions par avance, et vous souhaitons bonne route. A bientôt ...

Date :

Signature et cachet

Conditions Générales de Réservation et de Séjour

Art. 1 : RESERVATION

Pour devenir ferme, la fiche de réservation de votre séjour doit impérativement nous parvenir dans tous les cas, et au plus tard 30 jours avant le jour de votre arrivée (45 jours en haute saison). La fiche de réservation devra être accompagnée d'un chèque d'acompte d'un montant de 30% du coût global de la prestation. Passé ce délai, l'exploitant se réserve le droit d'affecter à d'autre client les places non confirmées. Le solde du séjour est à régler 15 jours avant le début du séjour.

Art. 2 : ANNULATION

En cas d'annulation de votre séjour à plus de 45 jours avant le séjour, le montant de l'acompte vous sera restitué. A moins de 45 jours avant le séjour, le ou les acomptes seront encaissés et non remboursés (2 mois en haute saison et groupe de plus de 10 personnes). Le solde sera encaissé dans le cas d'une annulation dans les 15 jours avant le début du séjour.

Art. 3 : MODIFICATION

Toute modification à la hausse de votre part de l'effectif initial d'inscrits fera l'objet d'un ajustement tarifaire correspondant par l'exploitant. Une modification à la baisse de l'effectif d'inscrits de votre part dans le délai des 30 jours avant le séjour n'entraînera pas de baisse du coût de la prestation fixée, les arrhes seront alors encaissés (45 jours en haute saison et groupe de plus de 10 personnes,).

Art. 4 : CONDITIONS DU SEJOUR

Le « Soustet » est un gîte d'étape et de séjour. Les conditions d'hébergement se font en chambre-dortoir. L'ambiance se veut conviviale et chaleureuse. Vous êtes accueillis comme si vous étiez des ami(e)s dans un cadre familial. Pour le confort de tous, l'accueil et l'accès au gîte ne sont plus assurés au delà de 21h 30.

Nous mettons à votre disposition des installations domestiques (séjour, cuisine) et sanitaires communs en état d'utilisation et de propreté parfaite. Pour le confort de tous, et l'hygiène de chacun, nous vous demandons de bien vouloir participer activement à l'entretien des lieux en nettoyant après chaque usage la douche, les lavabos, et wc utilisés par vous.

Du matériel prévu à cet effet est à votre disposition à tous les étages. Des notes et consignes sont affichées dans le gîte afin de vous indiquer les lieux de dépôt de vos sacs poubelles et verres vides dans des containers municipaux.

D'autre part nous avons souhaité faire de ce gîte un espace de tranquillité et de repos pour tous. **Le bruit est une nuisance sonore reconnue qu'il convient de maîtriser à partir de 22h 00, et ce jusqu'à 6h 00 du matin.**

Nous vivons et travaillons sur place pour votre confort. Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir participer activement à nos côtés au maintien du calme et de la quiétude du lieu pour le confort de chacun.

Forfait ménage: Une caution forfait ménage de 75 euros pourra vous être demandé en début de séjour. Dans le cas ou votre participation active à l'entretien des lieux serait défaillante, cette caution sera encaissée par l'exploitant.

Art. 5 : CONTENU DU SEJOUR

Le début de la nuitée ou du séjour commence à partir de 17h00 le jour d'arrivée et se termine à 10h00 le lendemain ou le dernier jour d'un séjour. L'accès aux chambres se fait dans les mêmes conditions d'horaire.

La nuitée seule en chambre dortoir :

- mise à disposition d'un lit 1 place de 0.90m, sommier à lattes et matelas de qualité haute densité, d'une housse molletonnée et d'un drap housse en coton.
- mise à disposition des espaces communs dont une cuisine en gestion libre équipée de vaisselles et d'ustensiles de cuisine.

La demi-pension : comprend la nuitée ci dessus, le repas du soir (vin et apéritif compris) et le petit déjeuner.

Dans un esprit de convivialité à partager, le service de table et la vaisselle seront assurés à nos côtés par la clientèle demi-pensionnaire.

Dans les deux cas, votre participation à l'entretien des locaux comme stipulé ci dessus dans l'art. 4. est vivement recommandé.

Art. 6 : ASSURANCES

Le Gîte « Le Soustet » ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux. Il est donc déconseillé d'apporter ou de laisser des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent à l'intérieur des chambres. Les Clients du gîte bénéficient pendant la durée de leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tout dommage corporel ou matériel dont l'exploitant serait reconnu responsable à leur égard.

Art. 7 : TAXE MUNICIPALE DE SEJOUR

Sur tous les sites de vacances, un arrêté du Maire fait obligation aux vacanciers d'acquitter une taxe de séjour. Le montant de celle-ci est à régler sur place.

Lu et approuvé,

Date & signature du Client